

WITBE

Société Anonyme au capital de 2.153.170,05 euros
Siège social : Les Collines de L'arche - Opéra E - 92057 PARIS LA DEFENSE
430 104 414 R.C.S. NANTERRE
(la « Société »)

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE SELON LES
DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 225-197-4 DU CODE DE COMMERCE**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport établi par votre Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, ayant trait à l'attribution à titre gratuit d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

L'Assemblée Générale Mixte du 11 mars 2016 a, aux termes de sa trente-quatrième résolution, autorisé le Conseil d'administration, à procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société, sans que ces attributions ne puissent donner droit globalement à plus de cent cinquante mille (150.000)¹ actions nouvelles de cinquante-trois cents d'euro (0,53 €) de valeur nominale ; étant entendu qu'à tout moment le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra pas être supérieur à 10 % du capital social à la date de la décision d'attribution des actions gratuites par le Conseil d'administration.

Faisant usage de cette autorisation, le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 3 octobre 2017 a décidé d'attribuer gratuitement un nombre total de 1.500 actions de la Société.

I - ACTIONS ATTRIBUEES A TITRE GRATUIT AU COURS DE L'EXERCICE

I.1 - Mandataires sociaux

Néant.

I.2 - Salariés non mandataires sociaux

I.2.a - Attributions à titre gratuit d'actions aux salariés de la Société

Nombre d'actions gratuitement attribuées : 0

Nombre de Bénéficiaires : 0

I.2.b - Attributions à titre gratuit d'actions aux salariés de la filiale WITBE Inc.

Nombre d'actions gratuitement attribuées : 1.500

Nombre de Bénéficiaires : 1 Bénéficiaire

¹ Ce nombre maximum constitue un plafond commun au nombre de bons de souscription d'actions et d'options d'achat ou de souscription d'actions attribuables par le Conseil d'administration en vertu des autorisations données par l'Assemblée Générale Mixte du 11 mars 2016.

- Période d'acquisition

Le Bénéficiaire pourra devenir propriétaire des actions à l'issue d'une période de **deux (2) ans** courant à compter de la décision d'attribution par le Conseil d'administration (ci-après la « **Période d'Acquisition** »).

Durant cette Période d'Acquisition, le Bénéficiaire ne dispose d'aucun droit d'actionnaire (droit de vote, droits aux dividendes...)

L'attribution définitive des actions suppose pour le Bénéficiaire de remplir les conditions et critères déterminés par le Conseil d'administration et figurant dans son contrat d'attribution conformément aux dispositions du Plan US.

o Conditions de présence

Dans ce cadre, et conformément à la troisième décision du Conseil d'administration, le droit à l'attribution gratuite d'actions sera subordonné à la présence du Bénéficiaire dans la Société ou une Société liée pendant toute la Période d'Acquisition. En conséquence, le Bénéficiaire perdra son droit à l'attribution gratuite d'actions en cas de cessation de son contrat de travail ou de ses fonctions de mandataire social pendant la Période d'Acquisition pour quelque cause que ce soit, sauf s'il cesse son contrat de travail ou ses fonctions de mandataire social pour exercer de nouvelles fonctions de salarié ou toute autre fonction de mandataire social dans la Société ou une Société liée au sens du Plan US.

- Période de conservation

Dans la mesure où la Période d'Acquisition est fixée à **deux (2) ans**, conformément aux termes de la trente-quatrième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte réunie le 11 mars 2016, il n'est pas fixé de période de conservation.

II.2.c - Actions attribuées à titre gratuit durant l'année à chacun des salariés de WITBE non mandataires sociaux dont le nombre d'actions ainsi consenties est le plus élevé

Néant.

Dans l'hypothèse où l'information ci-dessus était rapportée au niveau de l'ensemble des sociétés du Groupe, et non plus seulement au niveau de WITBE S.A., Monsieur Guillaume LEDUC, salarié de WITBE Inc., et bénéficiaire des 1.500 actions attribuées à titre gratuit par le Conseil d'administration du 3 octobre 2017, figurerait dans la liste des attributions les plus élevées.

II - ACTIONS DEFINITIVEMENT ATTRIBUEES

Aucune action attribuée à titre gratuit n'a été définitivement acquise au cours de l'exercice.

* * *
*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION